

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

2022/2023

PERISCOLAIRE CORMICY

**A RENDRE IMPERATIVEMENT À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
AVANT LE 09 MAI 2022.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE
(une tolérance est accordée uniquement pour l'attestation d'assurance)


Documents à rendre :

- Fiche individuelle de renseignement (datée et signée)
- Fiche sanitaire (copie obligatoire des vaccinations)
- Fiche d'inscription périscolaire
- Attestation CAF ou MSA indiquant votre quotient familial
- Attestation d'assurance 2022/2023
- RIB (si prélèvement automatique)

Quels sont les services concernés ?

Le transport, la garderie périscolaire, la restauration des écoles de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

INFORMATIONS

- Remplir une fiche individuelle de renseignements administratifs ainsi que la fiche sanitaire.
-  Sans attestation du quotient familial, les tarifs de la tranche 2 seront appliqués.
- Transport scolaire : effectuez vos démarches en ligne sur www.grandreims.fr ou par courrier en complétant le formulaire papier (téléchargeable sur le site) accompagné de votre règlement à l'ordre de la Régie transport scolaire.

Référent périscolaire :

Cormicy : Mme Sophie GIMENEZ ☎ 03.26.07.47.72 mairie de Cormicy : 03.26.61.30.30
1 Impasse Emma Verachten – 51220 CORMICY / sophie.gimenez2@grandreims.fr

TARIFS GARDERIES : (Sous réserve de modification, les tarifs repas étant révisables par le prestataire les 1ers septembre de chaque année)

SERVICES	TRANCHE 1	TRANCHE 2
GARDERIE DU MATIN	1.91€	2.29 €
GARDERIE DU MIDI+REPAS		
4 j/semaine	5.07 €	5.54 €
3,2,1 j/semaine	5.56 €	6.16 €
occasionnel	7.37 €	7.37 €
GARDERIE DU SOIR	2.01 € (Tarif PAI*) 2.43 € (goûter compris)	2.41 € (Tarif PAI*) 2.83 € (goûter compris)
Etude surveillée Elémentaire **	1€57/heure (sans goûter, à fournir par les parents)	

Abattement selon la composition familiale :

- - 10 % dès 2 enfants inscrits dans la même cantine ou sur le même regroupement pédagogique.
- - 20 % dès 3 enfants inscrits dans la même cantine ou sur le même regroupement pédagogique.

Possibilité d'adaptation pour les personnes ayant des plannings professionnels variables.

Les parents ayant des enfants de moins de 6 ans peuvent demander une attestation fiscale au service périscolaire.

Valeurs du Quotient familial retenues : (voir votre CAF, MSA,...)

- Tranche 1 : de 0 à 1 379 € inclus
- Tranche 2 : à partir de 1 380 €

POUR LA MATERNELLE

JOURS	GARDERIE DU MATIN	CANTINE	GARDERIE DU SOIR
L. M. J. V.	7h15 / 8h50	11h50/13h50	16h55/18h30

POUR LA PRIMAIRE

JOURS	GARDERIE DU MATIN	CANTINE	ETUDES SURVEILLEES	GARDERIE DU SOIR
L. M. J. V.	7h15 / 8h50	11h50/13h50	17H00/18H00	16h55/18h30

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces horaires. Après l'heure de fermeture tout dépassement d'horaire sera facturé forfaitairement 15.78 €.

****PAI : Projet d'Accueil Individualisé***

*****Mise en place pour certaines écoles et en fonction des places disponibles courant septembre .***

FICHE INSCRIPTION CORMICY - PERI-SCOLAIRE

Accueil Périscolaire 1 impasse Emma Verachten - 51220 CORMICY - Mme GIMENEZ ☎ 03.26.07.47.72
sophie.gimenez2@grandreims.fr

01 septembre au 17 octobre 2022

Nom et prénom de l'enfant : **Classe :**

Régime alimentaire : Normal Sans porc Sans viande

- MON ENFANT PRENDRA LE BUS : OUI NON MATIN MIDI APRES MIDI SOIR

-MON ENFANT PARTICIPERA AUX ETUDES SURVEILLEES: OUI NON LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Toute modification est impossible, Les inscriptions non prévues, pourront être faites sous réserve de places disponibles à l'accueil périscolaire.

SEMAINES septembre	LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
	mat	midi repas	soir	mat	Midi repas	soir	mat	Midi repas	soir	mat	Midi repas	soir
du 01 au 02/09												
du 05 au 09/09												
du 12 au 16/09												
du 19 au 23/09												
Du 26 au 30/09												

SEMAINES octobre	LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
	mat	midi repas	soir	mat	Midi repas	soir	mat	Midi repas	soir	mat	Midi repas	soir
Du 03 au 07/10												
du 10 au 14/10												
du 17 au 21/10												

TABLEAU VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 OUI NON

Tout changement doit nous être signalé le plus tôt possible

FACTURATION :

Paiement par prélèvement automatique (fournir un RIB)

Affilié Caf MSA Numéro d'allocataire :

Factures adressées à : responsable légal 1
 responsable légal 2

Facturation alternée : indiquer qui paie selon les semaines paires ou impaires :

Semaine paire :

Semaine impaire :

A

le
SIGNATURE

CET IMPRIME EST A COMPLETER ET A RETOURNER A LA MAIRIE
AVANT LE 09 MAI 2022